



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Aides de l'Etat

Question écrite n° 9756

### Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur le probleme de la reduction de la subvention versee a l'agence pour la cooperation technique industrielle. Il tient a lui rappeler que pour la premiere fois en 1993 la croissance des ressources propres de l'Actim qui proviennent de l'affectation a des entreprises de cooperants du service national n'a pu compenser ces restrictions budgetaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les actions qu'il compte mettre en oeuvre pour promouvoir les technologies et le savoir-faire francais a l'etranger.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la reduction de la subvention versee a l'ACTIM et souhaite connaitre les actions que le ministre compte mettre en oeuvre pour promouvoir les technologies et le savoir-faire francais a l'etranger. Il est exact que les contraintes budgetaires n'ont pas permis de maintenir la subvention que l'Etat verse a l'ACTIM a son niveau precedent. Celle-ci a effectivement ete ramenee de 91,3 millions de francs en 1993 a 81,3 millions de francs en 1994. Le poids des restrictions budgetaires a, en effet, pour 1994, majoritairement porte sur l'ACTIM qui avait ete moins affecte jusqu'alors que les autres organismes d'appuis au commerce exterieur (CFCE et CFME) par les baisses de subventions et qui avait pu ainsi constituer des reserves financieres qui ont, dans une large mesure, permis de pallier cette baisse de subvention. Il n'en demeure pas moins que l'ACTIM a du faire des economies pour faire face a cette situation, sans toutefois nuire a son programme de promotion des technologies et du savoir-faire francais : 1/ Operations collectives : le programme 1994 de l'ACTIM prevoit l'organisation de 31 colloques de promotion industrielle et technique a l'etranger et de 35 sessions d'information technique en France destinees a des specialistes etrangers. Les zones geographiques prioritaires sont l'Asie (40 p. 100) et les pays d'Europe centrale et orientale (30 p. 100). Une activite de veille est maintenue sur l'Amerique latine (15 p. 100). En ce qui concerne les secteurs techniques, on retrouve l'agro-alimentaire (14 operations), l'environnement (11), la construction BTP (9), l'energie (6) et les postes et telecommunications (5). De nouveaux secteurs seront aussi approches, par exemple, les services. 2/ Sejours individuels : des invitations de decideurs, prescripteurs ou specialistes etrangers sont prevues en France. Ces operations peuvent concerner l'ensemble des pays du monde et permettent aux entreprises francaises de promouvoir de facon tres ciblee leurs techniques et leur savoir-faire. Elles permettent d'agir en complementarite des operations collectives. 3/ Reseau de professionnels : l'ACTIM est restee en relation avec un grand nombre de professionnels etrangers qu'elle a recus (fichier de 30 000 specialistes etrangers dans tous pays) et qui constituent un potentiel de contacts pour les entreprises francaises. De plus, des associations ou clubs ACTIM regroupant dans plus de 30 pays ces professionnels, organisent des conferences techniques ou des seminaires sur des themes techniques porteurs pour la cooperation industrielle et technique entre leur pays et la France. En 1994, 37 conferences et seminaires sur les technologies francaises sont prevus au sein des associations et clubs ACTIM. 4/ Action dans la presse technique internationale : en 1994, le reseau des bureaux de presse de l'ACTIM (12 bureaux sur l'Union europeenne, l'ALENA, l'Asie et le Moyen-Orient) poursuivra l'action entreprise depuis dix ans pour diffuser des

communiqués et des articles sectoriels sur les secteurs techniques où l'offre française est particulièrement performante auprès de plus de 5 800 revues spécialisées, 2 500 journalistes et 900 groupes de presse de par le monde. Outre ses missions traditionnelles de promotion des technologies françaises, l'ACTIM interviendra également dans le domaine de la coopération industrielle et de la coopération multilatérale.

5/ Coopération industrielle : au sein de sa filiale CD 31 (coopération, développement international des investissements industriels), l'ACTIM coordonne un certain nombre de programmes de coopération industrielle, mis en œuvre dans le cadre de la charte de la coopération industrielle. En 1994, onze programmes aideront les entreprises françaises à trouver des partenaires ou à s'implanter à l'étranger : Afrique du Sud, Chili, Corée du Sud, Hongrie, Indonésie, Malaisie, Pologne, Thaïlande, Turquie.

6/ Coopération multilatérale : l'ACTIM continuera de développer en 1994 sa collaboration avec les organisations internationales : ONUDI : sections d'études organisées en France par des boursiers de l'ONUDI dans les domaines de la construction, de l'industrie chimique et du traitement de l'eau ; participations au financement des actions de coopération menées par le bureau de l'ONUDI de Paris, notamment Mexique, Viet-Nam, Chine et Uruguay. Banques de développement : prestation de la technologie française à des experts de la Banque mondiale, dans les secteurs suivants : économie des transports, transports urbains, céréales, gestion de l'eau, télécommunications ; co-organisation, avec la Banque mondiale, de séminaires à l'intention de décideurs français ; développement des relations avec les autres banques de développement : BID, BAD, BERD. Communauté européenne : en 1994, l'ACTIM, en liaison avec le Crédit lyonnais, développera l'instruction de dossiers de demandes d'aides financières pour des opérations de partenariat dans le cadre des programmes ECIP et JOPP de Bruxelles ; par ailleurs, l'Agence poursuit le développement du système BRE (bureau de rapprochement des entreprises) dont elle est devenue membre fin 1993. Cooperants du service national en entreprise (CSNE) : l'ACTIM gère la procédure CSNE qui permet aux entreprises françaises de bénéficier dans leurs implantations ou filiales à l'étranger d'un jeune diplômé effectuant son service national ; en juin 1994, 3 000 jeunes diplômés devraient pouvoir bénéficier de cette procédure.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nesme Jean-Marc](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9756

**Rubrique :** Politique industrielle

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 janvier 1994, page 18

**Réponse publiée le :** 18 avril 1994, page 1942